

Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 52/1961 (1961)

Artikel: Neuchâtel
Autor: Bonny
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-114923>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Neuchâtel

Enseignement primaire

L'année dernière, nous avons signalé la célébration du centième anniversaire de la fondation de la Société pédagogique neuchâteloise. Le 28 décembre, dans le cadre des manifestations du centenaire, eut lieu, à La Brévine, l'avant-première représentation du film « Quand nous étions petits enfants » qui, depuis, a été projeté dans un grand nombre de localités. Ce film, pris dans la petite classe à tous les degrés des Taillères, commune de La Brévine, et dans la vallée, obtint un succès extraordinaire et bien mérité. Sans aucune réserve, on peut féliciter le cinéaste, M. Henry Brandt, et tous ses collaborateurs. Le rôle pédagogique et social d'un instituteur de campagne, le travail scolaire des enfants, la vie rude des montagnards sont mis en relief d'une manière saisissante. Nous espérons que la projection du film suscitera de nombreuses vocations d'instituteurs et d'institutrices puisque, dans notre canton, comme ailleurs, la moisson est si grande qu'il n'y a pas assez d'ouvriers, malgré le nombre relativement élevé des élèves des écoles normales.

Pendant l'année qui vient de s'écouler, les efforts constants de la très grande majorité des membres du corps enseignant compensent très largement les désillusions provoquées souvent par le manque de compréhension de personnes qui ne se rendent pas compte de la difficulté de la tâche des directeurs et des inspecteurs d'écoles. Nous ne prétendons pas que tout soit parfait. Nous pensons que la collaboration entre l'école et la famille devrait être développée par un contact étroit entre le maître et les élèves. Dans certains cas, les visites aux parents sont rares et les témoignages distribués trop irrégulièrement. Le film « Quand nous étions petits enfants » donne un magnifique exemple d'un instituteur qui dirige la classe avec fermeté, tout en étant près de ses élèves et de la population montagnarde au milieu de laquelle il vit et dont il comprend admirablement les difficultés.

Au printemps 1961, nous avons engagé 34 membres du corps enseignant valaisan pour occuper des postes vacants puisque les élèves de l'Ecole normale qui auraient dû être disponibles étaient déjà à la tête de classes, dès le 1^{er} novembre 1960. Avant l'arrivée des instituteurs et des institutrices valaisans, le directeur de l'Ecole normale a mis les normaliens de 1^{re} année à notre disposition. En automne, 41 normaliens prendront la direction de classes sans titulaires. Une dizaine d'auxiliaires devront être trouvés en plus des 41 normaliens.

En ce qui concerne les bâtiments scolaires, sans entrer dans les détails, nous constatons que des efforts remarquables ont été accomplis dans plusieurs localités et aussi pour quelques collèges de montagne. De plus en plus, nous encourageons les autorités communales des endroits éloignés à mettre des logements convenables à la disposition des membres du corps enseignant pour assurer une plus grande stabilité du personnel

enseignant de la campagne. Nos très sincères félicitations aux autorités communales, peu nombreuses malheureusement, qui offrent gratuitement un logement à l'instituteur ou à l'institutrice qui reste un certain temps dans la région. Les sacrifices consentis par les autorités devraient provoquer, dans certains cas, une meilleure fréquentation de l'école. Dans plusieurs localités agricoles et classes de montagne, on a conservé l'habitude de donner congé aux élèves deux ou trois après-midi par semaine, en été et en automne, en plus des deux après-midi officiels pour que les enfants puissent participer aux travaux de la campagne. Que cette coutume soit maintenue dans les endroits exclusivement agricoles, on peut l'admettre et encore avec certaines réserves, car nous doutons fort que les enfants, surtout les plus jeunes, soient indispensables pendant une si longue durée. Même dans les régions agricoles, l'horaire d'été devrait être appliqué d'une manière plus nuancée.

Les conférences d'automne 1960 ont remporté, y compris les intermédiaires musicaux, le même succès que les années précédentes, aussi bien à Neuchâtel qu'à La Chaux-de-Fonds, avec le concours très apprécié de M. Claude Favarger, directeur de l'Institut de botanique de l'Université de Neuchâtel et de M^{lle} Ella Maillart, écrivain à Genève. Le botaniste entretenait les membres du corps enseignant du sujet suivant : « La cytologie et le renouveau de la botanique systématique ». Quant à M^{lle} Maillart, elle parla du Népal, royaume himalayen. Les conférences officielles du printemps ont eu lieu dans chaque district. M. Charles Ecabert, professeur à l'Ecole secondaire régionale de Neuchâtel, a donné, avec un enthousiasme communicatif, des conseils particulièrement utiles sur le sujet toujours actuel de l'enseignement de la composition française, alors que M. l'inspecteur des écoles Willy Jeanneret a parlé avec une grande compétence des problèmes concernant l'enseignement de l'écriture.

Nous signalons avec plaisir les nombreux cours de perfectionnement organisés, d'une part, par le département de l'Instruction publique et, d'autre part, par la Société neuchâteloise de travail manuel et de réforme scolaire, avec l'appui financier de l'Etat.

Enfin, une proposition du Conseil d'Etat concernant la fourniture gratuite du matériel scolaire pour les élèves suivant un enseignement privé n'a pas trouvé grâce devant le peuple.

Enseignement secondaire

Rien de très spécial à signaler pour l'enseignement secondaire inférieur si ce n'est le projet de réforme. Nous aborderons ce chapitre après avoir donné quelques renseignements sur les gymnases.

Jusqu'à présent, l'enseignement secondaire du degré supérieur ou enseignement gymnasial était dispensé, dans notre canton, par quatre établissements scolaires dont l'un était entretenu par l'Etat : le Gymnase cantonal de Neuchâtel et les trois autres par des communes : le Gymnase de La Chaux-de-Fonds, le Gymnase pédagogique de Fleurier et l'Ecole supérieure des jeunes filles de Neuchâtel.

Au cours de ces dernières années, le Conseil d'Etat a eu l'occasion de déclarer, à diverses reprises, qu'il serait prêt à examiner une cantonalisation du Gymnase communal de La Chaux-de-Fonds. L'augmenta-

tion des dépenses au Gymnase cantonal accentue toujours davantage la différence des régimes financiers auxquels les établissements scolaires sont soumis par l'Etat. Un accord est intervenu entre le Conseil d'Etat et les autorités communales de La Chaux-de-Fonds. Il a été admis que les classes supérieures du Gymnase de La Chaux-de-Fonds seraient instituées en Gymnase cantonal, comme à Neuchâtel, placées sous la surveillance de l'Etat et entretenues aux frais de celui-ci. Malgré la modification de leur statut juridique et financier, il est prévu que ces classes seront maintenues dans la communauté gymnasiale de La Chaux-de-Fonds groupant dans un même bâtiment et sous une même direction les élèves des degrés secondaires inférieur et supérieur.

Pour des questions de principe, il ne pouvait être question d'attribuer un statut cantonal au Gymnase pédagogique de Fleurier. En revanche, l'Etat a le devoir de faire un effort spécial pour cet établissement scolaire dès l'instant où il prend à sa charge l'entretien du Gymnase de La Chaux-de-Fonds. L'Etat versera donc au Gymnase pédagogique de Fleurier une subvention complémentaire. Aucune modification n'a été apportée aux règles en vigueur pour l'Ecole supérieure des jeunes filles de Neuchâtel. Toutes les nouvelles dispositions concernant les gymnases entreront en vigueur le 1^{er} janvier 1962.

Comme le nombre des élèves du Gymnase cantonal augmente très rapidement, 170 en 1950, 600 en 1961, le bâtiment actuel, inauguré en 1953, est insuffisant. Le peuple neuchâtelois a accordé un crédit de 2 800 000 fr. au Conseil d'Etat pour la construction d'un second bâtiment, à quelques minutes du bâtiment principal.

Le 11 mars dernier, à l'aula de l'Université, l'Institut neuchâtelois, par l'intermédiaire de son président, Monsieur Louis de Montmollin, a distribué ses prix aux lauréats du concours scolaire de français. Le concours s'adressait, cette année, aux élèves de II^e année des trois gymnases et des trois sections : littéraire, scientifique et pédagogique. Un texte de « l'Ecole des femmes » de Molière et la « Critique » de cette même pièce ont été remis aux concurrents, une quinzaine de jours avant l'épreuve. On attendit le grand jour pour communiquer le sujet aux candidats. La question posée était la suivante, réplique de Dorante de la « Critique de l'Ecole des femmes », acte VI : « Je voudrais bien savoir si la grande règle de toutes les règles n'est pas de plaire et si une pièce de théâtre qui a attrapé son but n'a pas choisi un bon chemin. Veut-on que tout un public s'abuse sur ces sortes de choses et que chacun n'y soit pas juge du plaisir qu'il y trouve ». Les candidats devaient discuter la portée de cette réflexion en l'appliquant, d'une part, à l'œuvre de Molière et, d'autre part, au théâtre français contemporain. On a relevé avec plaisir dans les travaux des concurrents, le goût de l'œuvre forte et loyale, la bonne foi et la fraîcheur de l'impression.

Réforme des enseignements primaire et secondaire

A plusieurs reprises, nous avons signalé les grandes lignes du projet de la réforme de ces deux enseignements.

Au début de cette année 1961, le Grand Conseil a discuté d'un projet de loi instituant diverses mesures relatives à la réforme de l'enseignement

primaire et de l'enseignement secondaire. Nous résumons brièvement les propositions du Conseil d'Etat.

Pour l'enseignement primaire, une école préprofessionnelle serait substituée à l'école primaire pour les trois dernières années de la scolarité obligatoire. Organiquement, elle serait rattachée à l'école primaire mais elle s'en distinguerait en ce qu'elle comporterait à la fois un approfondissement des disciplines scolaires fondamentales et un élargissement des connaissances pratiques.

Plus qu'actuellement et partout où le besoin s'en ferait sentir, des classes de développement seraient créées pour les enfants scolairement retardés.

L'enseignement secondaire du degré inférieur comprendrait :

- une section classique de 4 ans,
- une section scientifique de 4 ans,
- une section moderne de 3 ans.

Les élèves de la section classique se destineraient à l'enseignement littéraire des gymnases, ceux de la section scientifique à l'enseignement scientifique ou pédagogique des gymnases, à l'enseignement technique (diplôme de technicien) ou commercial supérieur (maturité) des écoles professionnelles et ceux de la section moderne à suivre notamment les autres enseignements des écoles professionnelles.

Les autorités scolaires prendraient des mesures pour faciliter le transport d'élèves dont les résultats scolaires et les aptitudes justifieraient le passage d'une section de l'école secondaire à une autre section de cette école. Des classes centralisées de raccordement seraient organisées pour les élèves de dernière année de la section moderne aptes à suivre, s'ils le désirent, un enseignement gymnasial.

Le projet prévoit des dispositions spéciales concernant le mariage d'un membre féminin du personnel enseignant qui ne serait plus considéré comme un juste motif de résiliation. En d'autres termes, les autorités scolaires seraient autorisées à nommer des institutrices mariées.

Par la structure générale de ses écoles, notre canton se situe entre le régime genevois et le régime vaudois. En outre, il est assez proche de celui du Jura bernois. Cette position intermédiaire, renforcée par le projet de réforme de l'enseignement, pourra faciliter notre adhésion à une éventuelle formule romande d'harmonisation scolaire. Nous pensons que c'est surtout par une coordination des programmes en fonction de l'âge des élèves, plus que de l'école qu'ils fréquentent, que nous devons tendre vers une communauté intercantonale d'action pédagogique. Ce travail peut et doit se poursuivre avec l'appui des départements de l'Instruction publique. La Société pédagogique romande en a fait le sujet principal de son congrès de 1962. Le département de l'Instruction publique a accepté avec plaisir de participer aux travaux des commissions d'étude constituées à cet effet.

Enseignement professionnel

Monsieur Jean Grize, directeur de l'école supérieure de commerce de Neuchâtel, vient d'être atteint par la limite d'âge. Tout d'abord instituteur aux Verrières, M. Grize fut nommé ensuite maître de sciences

et de mathématiques à l'école secondaire des Verrières, puis maître de l'enseignement secondaire au Locle, directeur du collège d'Yverdon et enfin, en 1940, au poste qu'il a occupé jusqu'à sa retraite. L'auteur de cet article tient à s'associer aux éloges qui ont été adressés à celui qui fut son collègue aux Verrières, et son chef pendant les mobilisations de 1939 à 1945. Il est normal de rendre hommage à l'activité d'un directeur remarquable, d'un pédagogue de toute première valeur et de célébrer les mérites de l'officier supérieur qui, en dernier lieu, commanda la Br. fr. 2. Le successeur de M. Grize, M. Richard Meuli, un Grison, prendra la direction de l'école dès le 1^{er} septembre. Nous formons nos meilleurs vœux pour son activité.

Enseignement supérieur

Le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique rend plus complexes les questions administratives, que les autorités universitaires sont appelées à résoudre. La tâche du recteur, en particulier, s'en trouvait fort accrue. De plus, le recteur élu pour deux ans, entrait en fonction sans avoir pu se familiariser avec les principaux problèmes en cours. Les autorités universitaires ont cherché un remède à cet état de fait peu favorable. Elles ont proposé que le futur recteur commence par assumer le mandat de vice-recteur. Cette innovation a été approuvée par le Conseil d'Etat. Ce régime aura l'avantage de renforcer la continuité de la direction de l'Alma Mater.

En février, le Sénat de l'Université a nommé M. Jean-Louis Leuba recteur de l'Université. Le nouveau recteur entrera en fonction le 14 octobre. Il succédera à M. François Clerc qui fut un recteur de très grande valeur.

Le choix du Sénat est particulièrement heureux, comme il l'avait d'ailleurs été pour M. François Clerc, car M. Leuba est une forte personnalité qui joint à l'autorité scientifique celle d'un homme d'action. Professeur de théologie systématique, il est l'auteur de nombreuses publications, traducteur de Karl Barth, fondateur et directeur de la revue « Verbum caro ».

Le 29 octobre 1960, la section des sciences commerciales, économiques et sociales de l'Université dirigée par M. Paul-René Rosset a fêté le 50^e anniversaire de sa fondation. A cette occasion, elle a publié un recueil de travaux, « L'Entreprise », qui constitue le 28^e tome des mémoires de l'Université. Ce volume deviendra le livre de chevet de tous ceux qui s'intéressent à la vie économique et servira de base à des recherches futures.

En mai, l'Université a célébré son « Dies Academicus ». Le recteur rappela la mémoire de M. Dimitry Strémooukhoff, professeur de langue et de littérature russes, enlevé récemment à ses amis neuchâtelois. Il rendit hommage à M. Alphonse Bronarski, professeur de langue et de littérature polonaises qui, âgé de 70 ans, a enseigné pendant 32 ans à l'Université. Le recteur célébra aussi les mérites de M. Georges Méautis, professeur de langue et de littérature grecques, ancien recteur, docteur « honoris causa » de l'Université d'Athènes, auteur de nombreux ouvrages, lui aussi atteint par la limite d'âge.

Monsieur le professeur Fernand Robert, maître à la Sorbonne, fit un exposé remarquable sur la réforme de l'enseignement secondaire en France. Le public fut d'autant plus captivé que le sujet est de toute actualité dans notre canton.

Il nous est impossible de résumer le très complet et intéressant rapport que le recteur a présenté au Conseil d'Etat. La mise au point, à l'Institut de psychologie, dans le cadre d'une recherche subventionnée par le Fonds national et les cantons de Vaud et de Neuchâtel, d'un ensemble de 40 épreuves psychologiques d'intelligence nous a vivement intéressé. Ces épreuves sont entrées dans une batterie expérimentale qui a été passée en septembre 1960, par plus de 4000 écoliers de 12 ans.

Le rapport du recteur de l'Université mentionne que l'effectif des étudiants a doublé en dix ans. Si l'on compare l'augmentation des étudiants par rapport à celle qu'enregistrent les autres universités suisses, on constate que, proportionnellement, l'Université de Neuchâtel est une de celles qui s'est le plus développée au cours de ces dernières années. A quoi attribuer ce résultat réjouissant ? On le doit, certes, à l'heureuse politique de l'Etat en matière de bourses d'études mais aussi au fait que les étudiants préfèrent souvent une faculté où les contacts directs entre maîtres et disciples sont encore possibles. De plus, le travail scientifique intense déployé par les professeurs n'est pas sans effet sur le recrutement des étudiants.

L'Université comprend de plus en plus que son rôle ne s'arrête pas à la préparation à certaines carrières. Il lui appartient également de tenir au courant ceux qui sont déjà engagés dans une activité professionnelle de ce qu'il importe de savoir des dernières découvertes. Il s'agit là d'une mission spéciale dont la section des sciences commerciales, par exemple, a fort bien discerné l'importance. Dans ce but, elle a organisé, pour la deuxième fois, des « Journées industrielles » dont le thème central était « L'homme au travail ». Cette initiative est fort heureuse et elle sera suivie sous peu d'autres réalisations avec le concours d'autres universités de la Suisse romande.

BONNY.

Tessin

Parmi les actes législatifs je veux d'abord mentionner le décret qui a mis à disposition de la Société tessinoise de Beaux Arts (dont le président est M. Enrico Celio, ancien président de la Confédération et ambassadeur à Rome) la somme de 35 000 fr. pour organiser à Lugano une exposition des œuvres du peintre Giuseppe Petrini (1677-1759) de Carona ; cela donnait l'occasion à un historien de l'art bien connu, M. Edouard Arslan, de publier une belle monographie richement illustrée sur l'artiste luganais, actif dans son pays et surtout en Lombardie. D'autres manifestations artistiques encouragées par l'autorité cantonale doivent être rappelées : l'exposition « La femme tessinoise dans le